

Mémoire par le comte Miaczynski, ancien maréchal de Belz, pour réclamer le paiement d'une créance, en annexe de la séance du 20 août 1791

Józef Miączyński

Citer ce document / Cite this document :

Miączyński Józef. Mémoire par le comte Miaczynski, ancien maréchal de Belz, pour réclamer le paiement d'une créance, en annexe de la séance du 20 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. pp. 600-605;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12192_t1_0600_0000_6

Fichier pdf généré le 05/05/2020

Art. 7.

« Les pensions créées par le présent décret courront à compter du 1^{er} janvier 1791. »
(Ce décret est adopté.)

M. Lanjuinais, rapporteur, propose un article additionnel ainsi conçu :

« Lesdits secours et pensions seront payés par les receveurs de chaque district d'après la fixation, et le mandat des directeurs de district, visé par le directoire de département. »

(L'Assemblée renvoie l'examen de cet article au comité des finances, pour lui en être rendu compte incessamment.)

Un membre propose un autre article additionnel ainsi conçu :

« Les administrateurs des fabriques auxquelles ont été réunis les biens des fabriques des églises supprimées dans les villes sont autorisés à accorder, sur l'avis des municipalités, du directoire de district et de département, à ceux qui remplissaient dans les églises supprimées les fonctions relatives au service divin, des traitements, secours ou gratifications qui seront déterminés d'après les bases décrétées pour les personnes employées dans les ci-devant chapitres. »

(L'Assemblée ordonne le renvoi de cet article aux comités ecclésiastique et des pensions, pour en faire leur rapport au premier jour.)

M. le Président lève la séance à neuf heures et demie.

ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU SAMEDI 20 AOUT 1791, AU SOIR.

MÉMOIRE à nosseigneurs de l'Assemblée nationale pour M. le comte de MIACZYNSKI, citoyen français, ancien maréchal de Belz, fils du palatin de Podlachie et de la princesse Corybut Woronicka, descendante de Jagellon.

Messeigneurs,

J'ose me présenter avec confiance devant vous à l'instant où la France, régénérée par vos lumières, reçoit les premiers rayons de sa liberté. Plus de cabales, plus d'intrigues; la vérité ne craint plus que sa voix soit étouffée par les cris de la prévention: ses juges seront désormais aussi purs, aussi intègres qu'elle. Encouragé par ce nouvel ordre de choses, qu'il me soit permis, Messeigneurs, de vous transporter en idée, au temps, où j'embrassai le parti de la confédération, alors naissante en Pologne.

Louis XV régnait; le nom français, répété avec acclamation dans les différents cours de l'Europe, imprimait surtout à la cour de Pologne un respect mêlé d'attachement.

A cette époque, les rênes du ministère étaient entre les mains de M. le duc de Choiseul. Cet homme dont le génie semblait d'un coup d'oeil embrasser tout, disposer tout, tout prévoir, avait résolu d'enlever à la Russie sa prépondérance sur la Pologne. La France voyait avec déplaisir la Pologne gouvernée par le despotisme de cette

puissance, surtout après la mort d'Auguste III, électeur de Saxe, élu roi de Pologne, devenu l'allié des Bourbons. M. le duc de Choiseul crut qu'il était temps d'opposer une barrière à l'ambition effrénée de la Russie qui menaçait de tout envahir, si on ne lui fermait le chemin. Dès 1766, des agents furent envoyés de la cour de France: ils promirent des subsides. Mon père, palatin de Podlachie, quelques personnes de considération, toute ma famille furent entraînés dans cette cause nouvelle, et encouragés par les offres les plus flatteuses. J'avais 19 ans; né Polonais, je me croyais né Français. Quelque chose que j'aie pu faire, mon esprit n'a jamais pu faire fixer une différence bien précise entre ces deux noms qui me seront toujours chers. Sans attendre les subsides promis par la France, je marchai à la tête d'un corps de troupes, levé à nos dépens; je rencontrai les Russes, je les attaquaï, je les défis, et dans la même journée, je fus élu d'une voix unanime, maréchal du Palatinat de Belz.

Dans ce moment, M. Dumouriez, colonel de cavalerie, présentement maréchal de camp, commandant à Cherbourg, aussi distingué à la guerre que dans le cabinet, fut envoyé par la cour de France en qualité de ministre plénipotentiaire. Il arrive à Epéries, petite ville en Hongrie. Il y trouva les confédérés qui s'y étaient assemblés. Ce ministre promit au nom de son roi des subsides à la confédération. Il nous fit observer qu'il était nécessaire de rassembler le plus possible l'autorité active, pour pousser la guerre avec vigueur. Quelques succès, la bonne opinion que la jeunesse inspire, lui donnèrent une confiance particulière en moi. Il fit adopter à la confédération la création d'un conseil de guerre, dont mon ancienneté et ma prépondérance sur les autres chefs me donnèrent la présidence, ainsi que la conduite de toutes les expéditions militaires. M. Dumouriez fit la revue des troupes de la confédération; trouva celles qui étaient sous mes ordres, et qui avaient déjà combattu avec moi, bien disciplinées, en bon ordre, capables de tenir en campagne, et propres à suivre la marche des opérations dont il rédigeait le plan.

Je fis défiler devant lui mon armée, et nous primes congé l'un de l'autre. Chemin faisant, je fortifiai, par ordre de la cour, quelques postes situés sur la frontière de la Hongrie. De là je m'emparai de Lanskroon, dont la situation heureuse flattait mes desseins. A peine cantonné à Lanskroon, le général Souvarow vint m'y chercher, je le forçai de se retirer avec un désavantage marqué. Quoique la rigueur de la saison, la brièveté du temps n'eussent point permis à M. de Lasserre d'y asseoir des batteries, il s'y distingua cependant particulièrement par sa défense vigoureuse.

Je saisis avec avidité cette faveur de la fortune, afin de proclamer l'interrègne, qui avait été jugé nécessaire par la généralité de la République confédérée, conformément aux vus de la cour de France. Pour parvenir à ce but, il fallait assiéger les Russes retranchés à Cracovie. Je les attaquaï avec des forces inférieures, et je l'emportai secondé par l'impétueuse bravoure des officiers français qui étaient sous mes ordres; j'entraï l'épée à la main dans la ville et publiai moi-même l'interrègne dans ses différents quartiers: à cette attaque, je perdis quelques soldats, plusieurs officiers furent blessés, j'eus deux chevaux tués sous moi.

Cependant, au milieu des éclairs d'une gloire momentanée, ma fortune recevait chaque jour de nouveaux échecs. Je portais seul le fardeau de la dépense militaire. La cour de France me louait beaucoup, et ne m'envoyait rien. Mais pouvais-je me défendre des douces impressions de mon cœur ! J'aimais la France, je croyais servir l'honneur en servant sa cause. L'honneur, cet aiguillon si puissant pour les âmes délicates, ce charme impérieux me faisait fermer la vue sur tous les désastres qui devaient m'environner un jour. Mon imagination, libre et pure comme mon âme, en voyant dans l'avenir, ne démêlait point à travers ses nuages le tableau effrayant de la vie qui m'attendait. Soupçonner l'ingratitude d'une cour, qui avait toujours si bien accueilli la valeur, était une bassesse qui m'eût avili dans ma propre pensée. Loin de se rebuter, mon zèle se fortifia par les difficultés qui naissaient sous mes pas. J'étais sur le point d'aliéner encore une de mes terres pour la subsistance journalière de mon armée : expédient dont je me servais dans les occasions pressantes, quand le comte Alexandre Miaczynski, palatin de Germichow, mon oncle, qui avait servi sous les drapeaux français, et qui portait à cette aimable nation un amour que le temps n'a jamais pu effacer, vint me tirer de l'état de crise et d'anxiété dans lequel j'étais plongé. Il m'envoya 100,000 ducats : son estime pour la France, le poste distingué que j'occupais, furent des liens assez forts pour l'engager à faire à la fortune ce sacrifice pénible. Ces 100,000 ducats furent employés sur-le-champ à lever des recrues et à faire subsister l'armée.

M. Dumouriez, voyant mon armée en état d'agir, m'exhorta de la part du roi de France à m'emparer de Tinice et à le faire fortifier. Je passai la Vistule aux yeux de l'ennemi, et par une marche adroitement combinée, feignant d'attaquer Cracovie, je me portai sur Tinice dont je me rendis maître en 6 jours. Il était à l'abri d'un coup de main, et, dans un mois, en état de se défendre.

C'est à M. le chevalier de Libin qu'on doit toutes les fortifications qui ont été faites pendant la guerre. Ses talents étaient si universellement reconnus en Pologne, qu'ils lui valurent de la République confédérée le grade d'inspecteur général, et de chef du génie et de l'artillerie. Cet officier estimable, ancien colonel d'infanterie, est de tous ceux qui ont été employés le seul qui soit resté sans récompense. Il est, comme nous, victime des préventions ministérielles dans ce qui a trait à la confédération de Bar. Il n'a qu'un traitement de 1,500 livres, qui ne lui a pas été payé depuis 10 ans, et se voit tous les jours sur le point de succomber à une maladie incurable.

Je reviens à Tinice. Le général Souvarow, honneux d'avoir été surpris, alarmé de notre voisinage, vint fondre sur nous au point du jour à la tête de 6,000 hommes et de 15 pièces de canon. J'arrivai de Zator, où j'avais rejoint M. Dumouriez, accompagné de 250 hommes de cavalerie : je trouvai ma principale batterie emportée. Les officiers français qui la défendaient, forcés de céder au nombre, s'étaient retirés dans le couvent de Tinice : mais, à mon arrivée, ils sortirent de leurs retranchements, renversèrent à coups de baïonnettes tout ce qui s'opposa à leur passage, et reprirent le poste qu'ils avaient perdu.

Les secours que j'avais reçus du comte Alexandre étaient complètement épuisés ; j'ai épuisé de nouvelles terres. La prospérité de mes armes, mes soldats toujours encouragés par de nouveaux

succès, leur activité, leur impatience, m'engagèrent à livrer à l'ennemi un combat décisif. Les Russes, fatigués d'humiliations et de pertes, fortifiaient chaque jour leur armée. Ils avaient les yeux toujours fixés sur Tinice, dont ils brûlaient de s'emparer. Je déployai mon armée dans la position la plus heureuse, à une heure et demie de Lauskroon, laissant sur le flanc droit un défilé creusé entre deux montagnes ; retraite favorable que la nature semblait nous avoir préparée.

Comme il est très difficile d'établir la subordination nécessaire dans un jour de combat ; que tout dépend du jeu des esprits, de la disposition individuelle de chaque membre de l'armée, un corps de troupes polonaises composé de 3,000 hommes, se laissa imposer par l'ennemi : je fus abandonné. M. Dumouriez, dont le sang-froid guidait le courage, vit le danger qui nous menaçait : il fut d'avis de faire face à l'ennemi. La cavalerie russe, repoussée deux fois, s'étant ralliée, parvint à nous envelopper de toutes parts. Ce fut alors le cas d'employer tous nos efforts pour nous dégager.

M. Dumouriez, suivi d'un corps de gentils-hommes polonais entièrement dévoués à sa personne, se fit jour à travers l'ennemi et regagna la frontière. Je combattis quelque temps ; mais mon cheval, baigné de sueur et de sang, me précipita avec lui dans un fossé où il expira. Je me dégageai ; je gagnai l'autre bord du fossé, n'ayant pour toute ressource que mon sabre brisé par les coups de lance que j'avais parés. Enfin, je me mis sous la sauvegarde d'un officier russe.

Je fus mené prisonnier à Cracovie. Là, je fus insensible aux sollicitations répétées de l'ambassadeur de Russie, et aux bienfaits mêmes du roi de Pologne, qui voulait m'entraîner dans son parti. Pour me tenter, on essaya de m'offrir la liberté : on n'obtint rien de moi. Captif ou libre, je refusai de servir la Russie. Alors, pour se venger de mon obstination, on taxa ma liberté à 72,000 francs. Je me rachetai moi-même, et le premier usage que je fis de ma liberté, fut de rejoindre les confédérés. M. Rochon de Chabanne, chargé des affaires de Versailles, rendit compte de ma conduite dans les papiers publics, et de la rançon exorbitante qui m'avait été extorquée par les Russes. Je trouvai ma patrie sur le bord de sa ruine : la confédération était presque éteinte. L'armée s'étant dissipée dès que j'avais été pris, M. Dumouriez resta quelque temps auprès de la partie politique de la confédération, pour demander son rappel. Il avait mandé à sa cour : « Il n'y a plus rien à espérer pour la partie militaire ; le maréchal de Beiz est pris, je pars. »

M. le baron de Vioménil, homme dont le talent répondait à l'esprit et à l'activité, avait succédé à M. Dumouriez. Il eut la bonté de venir au-devant de moi. Touché de mes sacrifices, dont il était instruit, il ranima mon courage.

« Le roi de France, me dit-il, est généreux autant que juste ; mais, quelque récompense honorable qu'il puisse vous donner, il ne fera que payer vos services. »

Cependant les connaissances de M. le baron de Vioménil, la bravoure et les talents de M. de Choisy, ne servirent qu'à leur montrer le démembrement de la Pologne, et la destruction entière de la confédération. Délivré de mes chaînes, tous les malheurs semblaient encore me suivre. J'avais soutenu, des débris de ma fortune, une armée entière pendant deux années ; j'avais exposé ma santé et ma vie ; j'avais payé ma rançon

6,000 ducats. Que n'aurais-je point fait sur la foi des traités et des promesses du roi de France? Pour comble de malheur, je me voyais sur le point d'être arrêté par la cour de Vienne, qui redoutait, je ne sais pourquoi, mon influence sur les palatinats soumis à son pouvoir, lors du démembrement de la Pologne. Je fus averti à temps par M. le cardinal de Rohan, ambassadeur alors dans cette cour. Il m'enjoignit, de la part de Louis XV, de me rendre en Bavière, et d'y attendre ses ordres.

En Bavière, ma bourse fut ouverte à tous les officiers français qui venaient d'essuyer le feu de la guerre, en Pologne, en Turquie, en Russie. Enfin, épuisé par les prêts considérables que j'avais faits, je fus forcé de venir à la cour de France réclamer mes droits. A peine arrivé à Strasbourg, j'appris que mon père était expirant; je partis pour la Pologne. L'accueil que j'y reçus à mon arrivée ne fut comparable qu'au plaisir que j'eus de revoir mon pays. Si la gloire coûte quelque chose, ses jouissances sont bien douces. Mes compatriotes, mes ennemis mêmes, me virent arriver avec une joie mêlée d'attendrissement; il semblait que l'ambassadeur de Russie, le roi de Pologne lui-même, mesurassent leur estime sur le degré de résistance que je leur avais fait; s'ils l'avaient osé, ils m'auraient accordé leur amitié, en me laissant mes sentiments. Mes concitoyens me proclamèrent, au sein de mes ennemis, nonce du palatinat de Czernichow.

Qu'il me soit permis de rappeler cet événement: c'est le dernier hommage que j'aie reçu de ma patrie, et je n'ai pu le payer qu'avec les larmes de la sensibilité. Après la mort de mon père, mon héritage devint la proie de mes créanciers. Je ne fus point sensible à cet excès de disgrâce. Je croyais que ma fortune n'avait fait que passer dans les mains de la France, et que je la retrouverais un jour. J'arrivai à Versailles; je fus présenté au roi, qui m'accueillit avec une bonté touchante. Il reconnut mes droits. M. de Vergennes, son ministre, modelant son affection sur l'affection du roi, mit dans ses manières cet intérêt qui semble vous dire: Vous pouvez tout demander; vous êtes sûr de tout obtenir. Sa réception m'avait séduit. Je crus qu'il était inutile de le fatiguer de visites; j'attendis dans un silence respectueux. Il m'eût laissé attendre toute la vie, si je n'eusse enfin pris le parti de lui représenter la situation dans laquelle je me trouvais. Étrange situation, pour l'homme dont le seul crime était d'avoir abandonné son pays pour la France, pour un homme à qui Louis XV avait accordé son estime! Honoré à la cour de Pologne dont il avait quitté les drapeaux, oublié à la cour de France qu'il avait défendue. Quelle était donc la base d'une conduite si étonnante? Étais-je donc venu avec un nom ignoré, sans biens, sans honneur, sans existence, mendier le service de la cour? Non, la cour de France était venue s'offrir à moi. Né avec une fortune immense, rangé dans la classe des grands de mon pays, mais plus fier des sentiments d'honneur dont j'avais hérité de mes pères, que des prérogatives d'une vaine noblesse, je quittai le bonheur pour la gloire. Mes titres étaient constants; M. de Vergennes le savait. Il savait que j'avais dépensé ma vie et ma fortune pour la cause de la France; et cependant, il avilissait les Français en me payant en leur nom de l'ingratitude la plus basse. A qui me plaindre? La justice du roi était chaque jour égarée par ses maximes frauduleuses. Fallait-il porter mes plaintes au pied des tribunaux?

Les tribunaux, gagnés par les ministres, fermaient les oreilles pour ne point entendre les réclamations de la vérité.

M. de Vergennes ne sortait point de son apathie. La fausse lueur d'espérance qu'il m'avait donnée m'avait précipité dans un gouffre, dont il fallait me retirer. J'étais sans cesse harcelé par mes créanciers, qui se lassaient d'attendre. Il est manifesté que l'intention de M. de Vergennes était de temporiser, afin de laisser vieillir par degré mes réclamations. Il savait que les hommes se dégoûtent de tout à la longue, même de demander ce qui leur est dû. Cependant, après bien des lettres, bien des supplications, il m'écrivit la missive suivante:

« J'ai reçu, Monsieur, les différentes lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et écouté avec intérêt la peinture touchante que madame la comtesse de Miacyznska m'a faite de votre situation. Plusieurs recherches que j'ai fait faire m'ont prouvé que vous aviez bien mérité de votre patrie dans les temps orageux où le roi lui donnait des marques de son affection. Je prends une part bien sincère, Monsieur, au chagrin que vous éprouvez; mais je suis forcé d'attendre qu'il se présente des moyens de vous rendre justice. Je les verrai naître avec beaucoup de satisfaction. »

J'ai reçu les différentes lettres: enfin M. de Vergennes se souvint que je lui avais écrit différentes lettres.

Cette réminiscence tardive prouve que M. de Vergennes était ferme dans ses principes, et que son intention était d'écarter de lui toute espèce de sollicitation de ma part. *Avec intérêt*: cette expression considérée sous tous les rapports, devait-elle se trouver dans la bouche de Vergennes? De l'intérêt! L'étranger qui lira cette lettre sera-t-il bien tenté de se ruiner pour inspirer de l'intérêt à M. de Vergennes? Quand j'ai pris les armes, que j'ai fait le sacrifice de toutes mes possessions pour la France, je ne croyais pas que cet intérêt fût le prix de ma générosité et de mes travaux militaires. *Situation*: c'est M. de Vergennes qui m'a plongé dans la situation la plus déchirante, en me leurrant par de fausses promesses, et c'est lui qui s'obstine à ne point réparer le mal que son égoïsme a pris plaisir à faire.

Plusieurs recherches que j'ai fait faire m'ont prouvé que vous aviez bien mérité de votre patrie dans les temps orageux où le roi lui donnait des marques de son affection. Voilà, du moins, ma conduite, ma réputation militaire suffisamment établies, même par M. de Vergennes. On ne m'accusera pas de lui avoir extorqué cet aveu. *Bien mérité de votre patrie*: il est nécessaire de remarquer que M. de Vergennes cherche à faire refluer sur la Pologne l'ingratitude dont il est coupable envers le roi son maître, car enfin, le roi de Pologne ne me devait que de la haine, ou tout au moins de l'indifférence. J'avais proclamé l'inter-règne; je n'avais ni aliéné pour lui aucune de mes possessions, ni alimenté, ni vêtu, ni payé 12,000 hommes pour lui pendant deux années entières. J'étais né son sujet, et j'avais abandonné son parti pour suivre la cause de l'étranger; c'étaient là tous mes titres auprès de sa personne. Assurément, ces recommandations n'étaient pas assez puissantes pour exiger les bienfaits du roi de Pologne. *Dans les temps orageux.* Et qui, s'il vous plaît, avait conjuré ces temps orageux qui désolaient alors la Pologne? Était-ce moi, à qui mon rang, ma fortune, semblaient promettre des jours se-

reins et paisibles? L'homme heureux foment rarement les divisions, et le plaisir de déchirer l'Etat, pour le seul plaisir de mal faire, est la jouissance d'un scélérat. Après m'avoir ruiné, vous voulez me persuader que j'ai été le premier artisan de ma ruine, en travaillant pour la Pologne, pour cette cour ingrate, dont j'ai bien mérité. Je n'ai rien fait pour la Pologne; j'ai fait tout pour vous. La Pologne m'a accordé son estime, et vous m'avez lâchement abandonné. *Où le roi lui donnait des marques de son affection.* C'était la France, dont le bras avait armé la confédération; c'était elle qui n'avait cessé de promettre des subsides; les meilleurs officiers de l'armée étaient tous des officiers français distingués dans leur patrie. Je ne nomme ici, pour preuve de ce que j'avance, que M. Dumouriez, que M. le chevalier de Libin. Cependant M. de Vergennes ne donne à la confédération, de la part du roi son maître, que de l'affection.

Je crois avoir assez fait connaître la marche oblique et tortueuse que M. de Vergennes prenait avec moi. Je ne me laissai pourtant point rebuter par la froideur de cette lettre ministérielle. Sans cesse je lui mettais mes titres sous les yeux; je lui peignais sans cesse ma situation. Madame de Miaczynska voyait souvent M. de Vergennes, et n'en recevait que des refus poliment cruels. Un jour même, il osa lui dire que le traité de la confédération n'était pas du règne actuel. Plaisante assertion pour détruire l'ouvrage le plus solidement étayé! Comme si le passage subit d'un règne à un autre pouvait annuler les engagements les plus solennellement contractés! Il n'y a point d'Etat qui puisse adopter une politique aussi désastreuse, l'honneur étant la base des Empires; le lien qui rapproche toutes les puissances. Une fois ce lien rompu, le royaume le plus florissant tomberait dans le discrédit le plus funeste; et finirait par être déchiré par ses voisins qui se le partageraient. Un grand Etat, si j'ose le dire, ne peut pas vivre seul; il a besoin de fraterniser avec ses voisins. Il faudrait, pour qu'une égalité de bonheur régnât sur la terre, que les Etats, ces corps gigantesques, pussent s'entre-donner la main, et faire ainsi le tour du monde. Qui croirait qu'un ministre, dont l'expérience et le temps devaient avoir blanchi les connaissances, pût adopter, ou chercher à faire adopter un système aussi absurde.

Quoi qu'il en soit, M. de Vergennes, fatigué de mes sollicitations, crut avoir trouvé un expédient honnête pour me clore la bouche et se défaire de moi. Il crut payer noblement le sacrifice de ma fortune entière par une pension de 6,000 livres. Voici la lettre qu'il m'écrivait :

« A Versailles, le 27 août 1784.

« Sur le compte que j'ai rendu au roi, Monsieur, des circonstances qui vous ont entraîné à dépenser la plus grande partie de votre bien pour soutenir une cause qui était liée aux intérêts de la France, et à laquelle le feu roi Louis XV donnait une attention particulière, Sa Majesté a bien voulu vous accorder une pension de 6,000 livres, à commencer du 1^{er} de ce mois. Vous pourrez la toucher en forme de traitement, par quartier, chez M. d'Harvelay, garde du Trésor royal. J'ai été très aise, Monsieur, de pouvoir vous procurer une grâce qui devient une nouvelle preuve de l'attention de Sa Majesté à favoriser la nation polonaise, lorsque ses propres circonstances permettent de le faire, en même temps que de la justice que Sa Majesté rend à vos principes, ainsi qu'au cou-

rage et au désintéressement avec lequel vous avez servi votre patrie.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Signé : DE VERGENNES. »

Cette lettre est du moins un témoignage authentique de la validité de mes droits; elle avoue ce que M. de Vergennes avait craint d'avouer jusqu'alors. En dépit de la noble récompense que M. de Vergennes venait de m'accorder, je pris le parti de porter au pied du trône mes réclamations. Le roi ordonna qu'on me rendit justice; mais ce n'était pas le roi qui me récompensait, c'était le ministre.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de laisser de côté quelques débats pusillanimes entre M. de Vergennes et moi. Passons rapidement au dernier acte de despotisme que j'essuyai de sa part. J'avais fait paraître un mémoire dans lequel je m'étais armé contre lui des raisons les plus fortes. Son orgueil en fut humilié. Il ne me pardonna pas d'avoir calqué au naturel l'esquisse de ses traits, et de les avoir exposés aux yeux du public; et croyant qu'il était plus facile de me punir que de me répondre, il m'exila à perpétuité du royaume. Tout mon crime était d'avoir vu quelquefois M. Hennin, qui avait sous les yeux des preuves que mes réclamations étaient justes, qui trouvait ma cause bonne, qui le disait à M. le prince de Poix, comme on le verra par ses lettres, que je joins à mon mémoire, et qui l'écrivait tant à moi qu'à M^{me} de Miaczynska.

C'est à vous, Messieurs, qui avez conquis avec la liberté les droits de la justice et de l'honneur, et dont le zèle infatigable, en réformant les lois, les mœurs, cherche à reproduire du chaos de la France une nation vierge et pure, c'est à vous de prononcer sur mon sort. Je ne demande point à la France la restitution entière de mes biens dépensés pour sa propre cause, dont l'état est joint aux pièces justificatives. Vous la représentez. C'est à votre équité de savoir ce qu'elle doit faire. 10 ans de sollicitations infructueuses m'ont forcé de contracter des dettes que l'honneur m'ordonne d'acquitter. Serait-il juste que la France m'eût ruiné deux fois? La première, en lui sacrifiant ma fortune, la seconde, en me forçant à la réclamer! Si j'étais seul, sans enfants, réduit au simple nécessaire, je me contenterais de gémir de l'ingratitude d'une nation que j'aimais et que j'aime encore malgré tout. Mais puis-je faire sans crime à ma famille le sacrifice des prétentions les plus réelles?

J'ai remis au bureau des liquidations les preuves de ce que j'avance, ainsi qu'un dernier certificat de M. Dumouriez (1). Cet officier général peut mieux qu'un autre faire foi sur les affaires de Pologne, dont il eut la direction. Permettez, Messieurs, que je mette sous votre protection ma femme et mes deux fils. Mes enfants apprendront à révéler vos lois, à défendre leur patrie devenue la mienne, et surtout à imiter le respect qu'aura toujours pour votre auguste Assemblée,

Le comte de MIACZYNSKI.

(1) Cet officier général défendait la liberté d'un peuple opprimé par une nation puissante. Par le changement du ministère, il se vit forcé de quitter la Pologne, avec d'autant plus de regrets qu'il croyait être à la veille de voir sa mission couronnée d'un heureux succès.

Copie de la lettre de M. le baron de Vioménil, écrite au comte Miaczynski, dans son exil.

« Paris, le 12 avril 1788.

« Monsieur,

« On ne peut pas être plus sensible que je le suis à tout ce que vous voulez bien me marquer d'honnête et d'obligeant sur la justice que je me suis fait un devoir de vous rendre, lorsqu'il m'a été demandé ce que j'avais pu savoir de l'existence et de la considération dont vous jouissiez en Pologne au moment où j'y ai joint M. Dumouriez : le souvenir que j'ai toujours conservé, Monsieur, des qualités qui vous y avaient si particulièrement distingué, m'a fait prendre aussi beaucoup de part aux événements qui vous ont affligé dans ce pays-ci.

« Madame la comtesse de Miaczynska a pu juger surtout de la peine que j'éprouvais à ne pouvoir pas la seconder efficacement dans les démarches qu'elle a faites avec tant de suite pour vos intérêts. Je lui dois beaucoup de reconnaissance, Monsieur, pour les marques d'estime et de bonté qu'elle vient de me procurer de votre part auxquelles je vous supplie de croire que j'attacherai toujours beaucoup de prix.

« J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur le comte, votre très respectueux

« Signé : Le baron de VIOMÉNIL. »

Copie d'une lettre de M. Hennin, écrite à la comtesse de Miaczynska.

« Versailles, le 17 juin 1781.

« Madame la Comtesse,

« Je viens de remettre votre affaire sous les yeux du ministre. Il n'est pas encore déterminé.

« Le mémoire est très bien, et je crois que vous devez le présenter.

« J'ai l'honneur d'être, avec un très respectueux dévouement, madame la comtesse, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : HENNIN. »

Copie d'une lettre de M. Hennin, écrite au comte de Miaczynski.

« Le 28 juin 1781.

« Monsieur le Comte,

« Si j'eusse pu, en rassemblant les preuves que vous avancez, vous faire obtenir quelque secours pécuniaire, je l'aurais certainement fait, mais jamais le ministre n'a été si avare à économiser les fonds de son département. Il faut convenir que les circonstances présentes ne sont pas favorables à faire aucune liquidation. Croyez, Monsieur le comte, que j'ai fait valoir vos justes réclamations, que je n'ai rien oublié de ce qui était nécessaire pour vous servir, mais je suis forcé d'attendre un autre moment où je pourrai vous prouver avec plus d'efficacité le désir que j'aurais de vous voir satisfait.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : HENNIN. »

Extrait d'un billet de M. le prince de Poix à M. le comte de Miaczynski.

« J'ai vu M. Hennin qui trouve votre cause très bonne, mais tout dépend de la volonté de M. de Vergennes, et je lui reparlerai.

« Versailles, ce 16 juin 1784. »

Copie du billet de M. Hennin pour l'envoi de la pension de 6,000 livres.

« M. Hennin a l'honneur de faire savoir à M. le comte de Miaczynski que le roi lui a accordé une pension de 6,000 livres, grâce considérable vu les circonstances, et qui ne doit être que le prélude d'autres, si M. le comte savait tirer parti de l'intérêt que sa cause a excité.

« M. Hennin assure Monsieur le comte de son respectueux dévouement.

« Versailles, le 19 août 1784. »

Vente de mes terres pour liquider mes dettes contractées pendant la confédération.

Polaïow, vendu au prince Poninski, grand trésorier de la couronne, acte passé à Dubno.....	1,800,000 liv.
Siemen, vendu au même, acte passé à Lublin.....	600,000 »
Sielc, vendu au comte Czacki, échanson de la couronne, acte passé à Wodzimriz.....	1,300,000 »
Jayikury, vendu à Młodziejowski, chancelier de la couronne, acte passé à Varsovie.....	1,600,000 »
Oyrzanow, vendu au comte Poniatowski, acte passé à Varsovie.	450,000 »
Starostie de Lo-ic, vendu au comte Alexandrovicz, acte passé à Varsovie.....	450,000 »
Total.....	<u>6,190,000 liv.</u>

Je ne porte point ici en compte les sommes que mon oncle le palatin de Czernichow et plusieurs de mes parents m'ont données.

Copie du certificat donné par M. Dumouriez, commandant à Cherbourg, à M. le comte de Miaczynski.

« Nous, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, commandant pour Sa Majesté à Cherbourg, certifions que M. le comte de Miaczynski, de famille sénatoriale, maréchal de la confédération du palatinat de Belz, a commandé la principale partie des armées de la confédération de la Pologne pendant les années 1769, 1770 et 1771, avec la plus grande valeur et la plus grande intelligence. Qu'il a sacrifié son bien à la cause nationale avec le zèle le plus patriotique ; que victime de son zèle et de son courage, abandonné à l'affaire de Lanskroon par ses compatriotes, il a balancé la fortune des Russes avec des forces très inférieures. Qu'après avoir subi une longue prison, ruiné et ayant de très justes réclamations à produire envers la France qui soutenait et promettait de soutenir la confédération générale dont

le comte de Miaczynski était le membre le plus actif, le plus zélé et le plus honnête, arrivé en France, et s'étant adressé au ministre du roi, il a reçu pour toute récompense une faible pension, sans que ce ministre ait jugé convenable de payer du moins les dettes que ce seigneur étranger a été obligé de faire à Paris pour venir à bout de ses sollicitations.

« Nous certifions en outre que le comte de Miaczynski a bien mérité de la France, qu'il est dans le cas de réclamer de grandes indemnités des titres honorifiques tant pour lui que pour ses enfants, une attache particulière au service de la France, tant pour la dignité de notre influence politique, que par l'utilité que Sa Majesté peut tirer de l'intrepidité, du zèle et de toutes les qualités personnelles du comte de Miaczynski. En foi de quoi, nous avons donné notre certificat, scellé du cachet de nos armes, à Paris, le 20 août 1788.

« Signé : DUMOURIEZ. »

Copie du dernier certificat de M. Dumouriez.

« Lorsqu'en 1786, j'ai été interpellé par le comte de Vergennes pour certifier la validité des réclamations du comte de Miaczynski envers la cour de France, j'ai dit qu'il avait été ruiné par les efforts qu'il avait faits pour soutenir la confédération, qui se soutenait par les négociations dont j'étais chargé, pour donner à la nation polonaise confédérée une existence politique et militaire. Mais je n'ai pas pu répondre sur la quotité des services qu'avait faits le comte de Miaczynski, n'en connaissant point alors les détails.

« Le comte de Vergennes m'a compromis, et m'a mis dans le cas de désirer de me livrer à une rectification très exacte de cette affaire, en abusant alors des notes marginales que j'avais faites au mémoire de ce seigneur polonais, en supprimant ma lettre d'envoi, qui aurait prouvé que je regardais sa dette comme légitime, et la gloire du roi intéressée à la satisfaire, quand on aurait vérifié la quotité.

« M. le comte de Miaczynski, ayant pris le parti de s'adresser à l'Assemblée nationale, rempli d'espoir en la probité d'une nation généreuse, a fait venir de Pologne les titres authentiques qui constatent la ruine de sa fortune pour la cause de la liberté, et sur l'espoir d'avoir, proportionnellement à son utilité, part à un subside que la cour de France promettait à la confédération, par mon entremise, et qu'elle a réduit à une somme très modique, dans le dessein où elle était de sacrifier cette nation abusée par une suite d'intrigues de cour, qui m'ont forcé à demander instamment mon rappel, pour ne pas devenir l'instrument du plus vil machiavélisme.

« M. le comte de Miaczynski, jugeant mon témoignage important, m'a soumis ses pièces, et après la vérification la plus scrupuleuse, je certifie qu'il est prouvé par les actes très authentiques et irrécusables, déposés à l'Assemblée nationale, qu'il a vendu plusieurs terres stipulées dans ces actes, pour la valeur de 3,085,292 florins polonais, faisant, en argent de France, 2,005,829 l. 6 s. sans intérêts, pour payer les dettes qu'il a contractées pour entretenir un corps nombreux de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie, le seul qui ait servi avec utilité, succès et gloire, pendant ma résidence en Pologne.

« 2° En outre, il est de notoriété publique qu'il a vendu différentes autres terres, dont il attend

les titres de rente pour la somme de 4,691,467 l. 7 s. de France, aussi sans intérêts. Je ne puis que suspendre mon témoignage sur ce second article de réclamation, jusqu'à l'article de ces titres.

« 3° Je dis, qu'en outre, le comte de Miaczynski a reçu de grands secours de sa famille, notamment de son oncle, mais j'ignore la quotité, et si c'est à titre de dons ou de prêt.

« En conséquence de l'examen scrupuleux que j'ai fait des pièces, de la connaissance que j'ai de la grandeur des sacrifices du comte de Miaczynski, de sa conduite généreuse et héroïque dans les malheurs de sa patrie, malheurs suscités en partie par les négociations faibles, insidieuses de la cour de France, des persécutions qu'il a essuyées du comte de Vergennes, de la modicité de la pension qu'on lui a donnée pour toute récompense de l'exil que lui ont attiré ses réclamations, et surtout d'après l'assurance qu'il doit avoir que la nation française abhorre la banqueroute et l'infidélité; j'atteste et certifie ce que dessus, pour lui obtenir justice.

« A Paris, le 28 mai 1790.

« Signé : DUMOURIEZ.

« Je n'avais porté dans le certificat le florin polonais qu'à 13 sols; on vient de me prouver *par le change*, qu'il vaut 13 s. 4 d. Je m'empresse de rectifier cette erreur, qui, sur la somme de 3,085,892 florins, fait une différence en faveur du comte de Miaczynski de 51,421 l. 16 s. et porte sa créance à 2,057,272 livres pour la partie dont j'ai vérifié les pièces; ainsi que celle du second article, dont je ne connais pas les pièces, se monte à 2,760,480 livres. Je n'ai compris aucun intérêt dans ces créances; ce qui me regarde, étant uniquement de constater ce qui est venu à ma connaissance sur la justice des réclamations du comte de Miaczynski.

« Paris, 5 juin 1790.

« Signé : DUMOURIEZ. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. VICTOR DE BROGLIE.

Séance du dimanche 21 août 1791 (1).

La séance est ouverte à onze heures du matin.

M. de Mailly de Châteaurenaud. Messieurs, le district de Saint-Claude, département du Jura, doit fournir 200 volontaires pour les frontières; il s'en est présenté 1,200; tous voulaient partir; on a été obligé de les faire tirer au sort pour les pacifier: dans tout le département du Jura, il se manifeste la même ardeur. (*Applaudissements.*)

(L'Assemblée ordonne que mention honorable de cette annonce sera insérée dans le procès-verbal.)

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance du vendredi 19 août, qui est adopté.

M. le Président lit une lettre de M. Tellès-

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.